

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 824

17 avril 2009

SOMMAIRE

Aeromeccanica S.A.	39520	Home Fund S.A.	39537
Atisreal Luxembourg	39547	Imhotep International S.A.	39519
B.D.A. - Architekten S.A.	39536	JACOBS Luxembourg S.à.r.l.	39521
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A.	39536	La société luxembourgeoise de Rénovation & Construction S.à.r.l.	39540
B.F.T. S.A.H.	39536	Legend Invest S.à r.l.	39521
BlackRock European Holdings S.à r.l.	39550	Les Contrôleurs de l'ITM, A.s.b.l.	39542
BlackRock European Holdings S.à r.l.	39550	Les Inspecteurs du Travail de l'ITM, A.s.b.l.	39542
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg	39547	Maison Pierre Winter-Hermes Sàrl	39536
BRVT Holding II S.à.r.l.	39535	M+H Beteiligungsgesellschaft	39538
BRVT Holding I S.à.r.l.	39535	MLAnna Real Estate 4 S.à r.l.	39506
Cabrita International S.A.	39539	Morana Holding S.A.	39551
Capacite S.à.r.l.	39538	Morana Holding S.A.	39551
Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg	39544	MSSits Luxembourg S.à r.l.	39523
Cecofin S.A.	39539	Nordea Fund of Funds, SICAV	39534
Central Caspian S.à.r.l.	39540	Optique Himmes Bertrange G.m.b.H. ...	39532
Coiffure Annette et Guy S.à r.l.	39537	Opus 2 S.à r.l.	39536
Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.	39509	Petrusse Estates S.A.	39535
Dakimo II S.A.	39522	Philos S.A.H.	39539
Daki S.A.	39522	Pourquoipas S.A.	39552
Diversified Trading S.à.r.l.	39549	Proim S.A.	39550
Ergo-Metalle	39537	PS Holding Luxembourg S.A.	39540
Fairlee Invest S.A.	39506	Rigel S.A.	39537
Farialima S.à r.l.	39521	Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	39534
Finmeccanica Finance S.A.	39509	Transports Pierre Winter-Hermes S.à r.l.	39535
Forseti Acquisitions S.A.	39520	Two I.C. Finance S.A. SPF	39522
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav	39520	Union Textiles Holding S.A.	39534
Grotto Real Estate S.A.	39551	W2005/2007 Aravalli S.à r.l.	39506
GSIP 1 Mezzanine Opportunity S.à r.l. ...	39506		
Habimmo S.A.	39538		

GSIP 1 Mezzanine Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.286.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2007, acte publié au Mémorial C no 2837 du 07 décembre 2007.

Le bilan au 12 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSIP 1 Mezzanine Opportunity S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009042369/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06873. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

W2005/2007 Aravalli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 131.528.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2302 du 13 octobre 2007.

Le bilan au 12 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2005/2007 Aravalli S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009042378/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06897. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Fairlee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 71.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009043199/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08891. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

MLAnna Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.648.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 131.744,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 96.380,

3. Colonia Real Estate AG, a public company limited by shares (Aktiengesellschaft) incorporated and existing under the laws of Germany, and having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne, Germany, registered with the Cologne Trade and Companies' Register under number HRB 54.006.

The appearing parties representing the entire corporate capital of the Company (the "Shareholders") are here represented by Elena TOSHKOVA, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Attorney in fact"), by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney initialled "ne varietur" by the Attorney in fact of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing parties represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up that they are the Shareholders of MLAnna Real Estate 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 138.648 and incorporated by deed of the undersigned notary on 9 May 2008, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1443 on 11 June 2008 (the "Company").

The entire corporate capital of the Company, thus being represented, the meeting can, therefore, validly decide to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to amend article 7, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"7.1. The Company is managed by one or by several managers (the "Board of managers") appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. In case of a plurality of managers, there shall be two (2) classes of managers, namely class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s)."

Second resolution

The Shareholders decide to amend article 9, paragraph 5 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

"9.5. The Board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented and at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board of managers are recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any class A manager together with any class B manager present or represented at the meeting."

Third resolution

Further, the Shareholders decide to amend article 10 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any class A manager together with any class B manager or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney in fact of the appearing parties who is known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorliegenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am zwölften Tage des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 131.744,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 96.380,

3. Colonia Real Estate AG, eine Aktiengesellschaft nach Deutschem Recht mit Gesellschaftssitz in der Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln, Deutschland, registriert beim Kölner Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer HRB 54.006.

Die erschienenen Parteien, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren (die "Aktioninhaber"), werden hier von Elena TOSHKOVA vertreten, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, (der "Bevollmächtigte"), handelnd auf Grund von Vollmachten unter Privatschrift.

Diese Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, liegen dieser Urkunde zum Zwecke der gleichzeitigen Registrierung bei.

Die wie dargelegt vertretenen Parteien haben den unterzeichneten Notar ersucht zu dokumentieren, dass sie die Anteilinhaber der MLAnna Real Estate 4 S.à r.l. sind, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in der 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischem Handelsregister unter der Nummer B 138.648, gegründet am 9. Mai 2008 durch Urkunde des unterzeichneten Notars und veröffentlicht am 11. Juni 2008 im Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 1443 (die "Gesellschaft").

Das gesamte Gesellschaftskapital ist somit vertreten und die Versammlung kann rechtswirksam die folgenden Beschlüsse fassen:

Erster Beschluss

Die Anteilinhaber beschließen, Artikel 7 Paragraph 1 der Gründungsurkunde der Gesellschaft (die "Gründungsurkunde") abzuändern, der wie folgt lautet wird:

"7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder von mehreren Geschäftsführern ("Vorstand") geführt, welche durch Beschluss des alleinigen Anteilinhabers oder durch Beschluss der Hauptversammlung der Anteilinhaber, welcher deren Amtszeit festlegt, ernannt werden. Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern bilden diese einen Geschäftsführungsrat, der sich aus zwei Klassen von Geschäftsführern zusammensetzt (Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B). Die Geschäftsführer müssen nicht Anteilinhaber sein."

Zweiter Beschluss

Die Anteilinhaber beschließen, Artikel 9 Paragraph 5 der Gründungsurkunde abzuändern, der wie folgt lautet wird:

"9.5. Der Geschäftsführungsvorstand kann nur dann rechtswirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist und mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie durch Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden protokollarisch dokumentiert und vom Vorsitzenden der Versammlung oder, sofern kein Vorsitzender benannt worden ist, gemeinsam durch einen der in der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer der Klasse A mit einem der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer der Klasse B unterzeichnet."

Dritter Beschluss

Des Weiteren beschließen die Anteilinhaber, Artikel 10 der Gründungsurkunde abzuändern, der wie folgt lautet wird:

Art. 10 Vertretung. "Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten gebunden durch (i) die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B oder (iii) durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift(en) jedweder Person(en), der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung rechtsgültig erteilt wurde."

Schätzung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft resultierend aus der vorliegenden Urkunde getragen werden müssen, werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro (EUR 750.-) geschätzt.

Die vorliegende Urkunde ist in Luxemburg am anfangs der Urkunde bezeichneten Datum aufgenommen worden.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache.

Auf Antrag des vorstehenden Komparenten und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Verlesung gegenüber dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit seinem Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. TOSHKOVA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. Relation: LAC/2009/10283. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 25. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043542/242/130.

(090050081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire aux Comptes et celui du Réviseur d'Entreprises, chargés du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finmeccanica Finance S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009043557/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00202. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.584.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Crescent Euro Industrial Investments III LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

Hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.696,

Hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal.

(Together the "Shareholders").

The proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders hold all the shares of Crescent Euro Industrial (Finco) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at L-1855 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 7 July 2004, published in the Mémorial C number 1103 of 30 October 2004 and registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B 102.584 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reclassify the existing four hundred seventy-five (475) class A shares and the twenty-five (25) class B shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, of the Company into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all having the same rights and privileges according to the restated articles to be adopted, each class A share entitling to one ordinary share and each class B share entitling to one ordinary share.

2 To amend the object of the Company, which shall read as follows:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or to any other affiliated company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The purpose of the Company shall be more specifically to finance the activity of Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg and/or its subsidiaries as well as to assist Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries in the pursuit of any of their activities in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever to Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries, and by raising the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, notably but not exclusively from its Shareholders, by accepting any deposit on behalf of Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries and by issuing, without any public offering, any debt instruments in any form whatsoever.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above."

3 To change the registered address of the Company to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, as of 30 January 2009.

4 To fully restate the articles of association of the Company, which restatement shall notably reflect the resolutions to be adopted according to the above items.

5 To acknowledge the resignation of Messrs Gilbert Schintgen and Helmuth Aberer as B managers of the Company and grant them discharge for the performance of their duties.

6 To set at five (5) the number of managers and to appoint new managers of the Company.

7 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to reclassify the existing four hundred seventy-five (475) class A shares and the twenty-five (25) class B shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, of the Company into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all having the same rights and privileges according to the restated articles to be adopted, each class A share entitling to one ordinary share and each class B share entitling to one ordinary share.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend the object of the Company, which shall read as follows:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or to any other affiliated company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The purpose of the Company shall be more specifically to finance the activity of Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg and/or its subsidiaries as well as to assist Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries in the pursuit of any of their activities in particular by granting loans,

facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever to Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries, and by raising the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, notably but not exclusively from its Shareholders, by accepting any deposit on behalf of Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries and by issuing, without any public offering, any debt instruments in any form whatsoever.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above."

Third resolution

The Shareholders resolved to change the registered address of the Company to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, as of 30 January 2009.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, which restatement shall notably reflect the above resolutions, so that these articles shall read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Crescent Euro Industrial (Finco) S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or to any other affiliated company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2 The purpose of the Company shall be more specifically to finance the activity of Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg and/or its subsidiaries as well as to assist Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries in the pursuit of any of their activities in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever to Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries, and by raising the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, notably but not exclusively from its Shareholders, by accepting any deposit on behalf of Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. and/or its subsidiaries and by issuing, without any public offering, any debt instruments in any form whatsoever.

3.3 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Chapter III. Management, Representation

Art. 7. Board of Managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers"), class B Managers (the "Class B Managers") or class C Managers (the "Class C Managers").

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. Any Manager may represent one or several other Managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

10.2. However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers or Class C Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager.

10.3. The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles of Association.

Art. 11. Liability of Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form, Quorum, Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Chapter V. Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the last day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Chapter VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Fifth resolution

The Shareholders acknowledged the resignation of Messrs Gilbert Schintgen and Helmuth Aberer as B managers of the Company with immediate effect and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the annual general meeting will approve the annual accounts of the current financial year.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to confirm and appoint the following as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

(i) Mr Olivier Dorier, company director, born on 25 September 1968 in Saint-Remy (France), with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

(ii) Mr Henry A. Thompson, lawyer, born on 16 November 1961 in Egypt, with professional address at 15 Sloan Square, London, SW1W 8ER United Kingdom, as class B manager;

(iii) Mr Justin Mark Chuter, banker, born on 7 January 1959 in Weybridge (United Kingdom), with address at White-lands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 AD, United Kingdom, as class B manager;

(iv) Mr Mohammed Chowdhury, banker, born on 8 December 1967 in Sylhet (Bangladesh), with professional address at Arcapita Bank B.S.C. (c), 8th Floor, Batelco Commercial Centre, Bldg. 114, Block 304, Al Khalifa Avenue, Manama, Bahrain, as class B manager;

(v) Antoine Berckmans, private employee, born on 19 June 1978 in Uccle (Belgium), with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as class C manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Crescent Euro Industrial Investments III LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzés, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sou seing privé.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.696,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzés, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sou seing privé.

(Ensemble les "Associés").

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent toutes les parts sociales de Crescent Euro Industrial (Finco) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un

capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au L-1855 Luxembourg, 33 A, avenue John F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 1103 du 30 octobre 2004, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.584 (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Reclassement des quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de catégorie A et des vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, de la Société en cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toutes les mêmes droits et privilèges selon les statuts refondus devant être adoptés, chaque part sociale de catégorie A donnant droit à une part sociale ordinaire et chaque part sociale de catégorie B donnant droit à une part sociale ordinaire.

2 Modification de l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, notamment, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds, y compris les revenus d'emprunts et/ou l'émission d'obligations à ses filiales ou à toute autre société affiliée. La Société peut également accorder des garanties et sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses propres engagements ou les engagements de ses filiales ou de toute autre société. La Société pourra nantir, céder, grever ou créer autrement une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs, réaliser toutes opérations directement ou indirectement liées à la réalisation de son objet, sans bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société a plus particulièrement comme objet de financer les activités de Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et/ou de ses filiales et d'assister Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou ses filiales à poursuivre leurs activités, notamment en accordant des prêts, des fonds ou des garanties quelles qu'en soient la forme et l'échéance, à Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou ses filiales, et en procurant les fonds, notamment mais non limitativement de ses actionnaires, nécessaires à l'exercice de ses activités dans le cadre de son objet social, en acceptant tout dépôt de fonds au nom de Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou de ses filiales et d'émettre des instruments obligataires dans quelque forme que ce soit, sans faire d'offre au public. La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques et financières de nature à directement ou indirectement faciliter l'accomplissement de l'objet social tel que décrit au présent article".

3 Transfert du siège social de la Société au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, à partir du 30 janvier 2009.

4 Refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter notamment les résolutions devant être adoptées selon les points ci-dessus.

5 Prise d'acte de la démission de MM. Gilbert Schintgen et Helmuth Aberer en tant que gérants de catégorie B et décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

6 Fixation à cinq (5) du nombre des gérants et nomination de nouveaux gérants de la Société.

7 Divers.

Les associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de reclasser les quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de catégorie A et des vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, de la Société en cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toutes les mêmes droits et privilèges selon les statuts refondus devant être adoptés, chaque part sociale de catégorie A donnant droit à une part sociale ordinaire et chaque part sociale de catégorie B donnant droit à une part sociale ordinaire.

Les Associés ont pris acte de ce que tous les détenteurs de parts sociales de catégorie A et catégorie B ont confirmé leur accord pour ce reclassement.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, notamment, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds, y compris les revenus d'emprunts et/ou l'émission d'obligations à ses filiales ou à toute autre société affiliée. La Société peut également accorder des garanties et sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses

propres engagements ou les engagements de ses filiales ou de toute autre société. La Société pourra nantir, céder, grever ou créer autrement une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs, réaliser toutes opérations directement ou indirectement liées à la réalisation de son objet, sans bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société a plus particulièrement comme objet de financer les activités de Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et/ou de ses filiales et d'assister Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou ses filiales à poursuivre leurs activités, notamment en accordant des prêts, des fonds ou des garanties quelles qu'en soient la forme et l'échéance, à Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou ses filiales, et en procurant les fonds, notamment mais non limitativement de ses actionnaires, nécessaires à l'exercice de ses activités dans le cadre de son objet social, en acceptant tout dépôt de fonds au nom de Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou de ses filiales et d'émettre des instruments obligataires dans quelque forme que ce soit, sans faire d'offre au public. La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques et financières de nature à directement ou indirectement faciliter l'accomplissement de l'objet social tel que décrit au présent article".

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, à partir du 30 janvier 2009.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de refondre entièrement les statuts de la Société afin de refléter notamment les résolutions ci-dessus. Ces statuts devront par conséquent se lire comme suit

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Crescent Euro Industrial (Finco) S.à r.l." (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, notamment, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds, y compris les revenus d'emprunts et/ou l'émission d'obligations à ses filiales ou à toute autre société affiliée. La Société peut également accorder des garanties et sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses propres engagements ou les engagements de ses filiales ou de toute autre société. La Société pourra nantir, céder, grever ou créer autrement une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs, réaliser toutes opérations directement ou indirectement liées à la réalisation de son objet, sans bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3.2 La Société a plus particulièrement comme objet de financer les activités de Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et/ou de ses filiales et d'assister Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou ses filiales à poursuivre leurs activités, notamment en accordant des prêts, des fonds ou des garanties quelles qu'en soient la forme et l'échéance, à Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou ses filiales, et en procurant les fonds, notamment mais non limitativement de ses actionnaires, nécessaires à l'exercice de ses activités dans le cadre de son objet social, en acceptant tout dépôt de fonds au nom de Crescent Euro Industrial III, S.à r.l. et/ou de ses filiales et d'émettre des instruments obligataires dans quelque forme que ce soit, sans faire d'offre au public.

3.3 La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques et financières de nature à directement ou indirectement faciliter l'accomplissement de l'objet social tel que décrit au présent article.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales**Art. 5. Capital émis.**

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.
En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.
Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Gestion, Représentation**Art. 7. Conseil de Gérance.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A"), Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B") ou de Gérants de catégorie C (les "Gérants de Catégorie C").
- 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

10.2. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B et Gérants de Catégorie C, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A, d'un Gérant de Catégorie B et d'un Gérant de Catégorie C.

10.3. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme, Quorum, Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre V. Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice Social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Chapitre VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi".

Cinquième résolution

Les Associés ont pris acte de la démission de MM. Gilbert Schintgen et Helmuth Aberer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat, ont décidé de leur donner entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions dans les limites prévues par la loi, et ont décidé de leur renouveler cette décharge à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle approuvera les comptes annuels de l'exercice en cours.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et ont en outre décidé de confirmer et nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

(i) M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint-Remy (France), ayant son adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie A;

(ii) M. Henry A. Thompson, avocat, né le 16 novembre 1961 en Egypte, ayant son adresse professionnelle au 15 Sloan Square, Londres, SW1W 8ER, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie B;

(iii) M. Justin Mark Chuter, banquier, né le 7 janvier 1959 à Weybridge (Royaume-Uni), ayant son adresse à Whitelands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 AD, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie B;

(iv) M. Mohammed Chowdhury, banquier, né le 8 décembre 1967 à Sylhet (Bangladesh), ayant son adresse professionnelle à Arcapita Bank B.S.C, (c), 8th Floor, Batelco Commercial Centre, Bldg. 114, Block 304, Al Khalifa Avenue, Manama, Bahreïn, comme gérant de catégorie B;

(v) M. Antoine Berckmans, employé privé, né le 19 Juin 1978 à Uccie (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie C.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009043600/211/564.

(090050592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Imhotep International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.439.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/09.

DONATI Régis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043589/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08155. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Séverine Canova

Administrateur

Référence de publication: 2009043561/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08924. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Fortis Lux Prime Pension A Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Lux Prime Pension A Sepcav

BGL Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009043221/4/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00396. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Aeromeccanica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire aux Comptes et celui du Réviseur d'Entreprises, chargés du contrôle des comptes, la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aeromeccanica S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009043559/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00210. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 février 2009

- 1) Messieurs Carl SPEECKE et Andrew KREMER ont démissionné de leur mandat de gérant.
- 2) Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).
- 3) Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, né à Peppange (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 novembre 1939, demeurant à L-7391 Blaschette (Grand-Duché de Luxembourg), 11, rue de Fischbach, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né à Deinze (Belgique), le 24 juin 1965, demeurant à L-8354 Garnich (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue des Sacrifiés, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 5) Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 février 1946, demeurant à L-5955 Itzig (Grand-Duché de Luxembourg), 92, rue de l'horizon, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 6) Monsieur Robert MATHA, administrateur de sociétés, né à Rodez (France), le 1^{er} décembre 1948, demeurant professionnellement à F-75640 Paris Cedex 13, 86, rue Régnault, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 7) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JACOBS Luxembourg S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043145/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Legend Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.425.

Par la présente, je vous informe que je dénonce avec effet ce jour le siège social de la société à responsabilité limitée LEGEND INVEST Sàrl établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121425.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Karine SCHMITT.

Référence de publication: 2009043151/1171/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Farialima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 57.210,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.022.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 16 mars 2009 ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Madame Stéphanie GRISIUS, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.
Pour FARIALIMA S.à.r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009043159/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Daki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.213.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour Daki S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009043185/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08369. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Dakimo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.335.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour Dakimo II S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009043186/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08366. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Two I.C. Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 65.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SV SERVICES SARL
8, rue Haute
L-4963 Clémency
Signature

Référence de publication: 2009043597/9495/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00462. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MSSits Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.494.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Macquarie Special Situations Master Fund Limited, an exempted company incorporated in Bermuda with company reference number 41016, whose registered address is c/o Citi Hedge Fund Services, Ltd., Washington Mall 1, 3rd Floor, Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda, represented by Ms. Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Corporate name.**

1.1. There is hereby established among the shareholders and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (hereafter the "Company") under the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the Articles 5.2, 5.3, 7.1 and 14.1 the exceptional rules applying to one-member company.

1.2. The Company will exist under the corporate name of "MSSits Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors (as defined hereafter) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures, as well as any other debt instruments, convertible or not.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner and/or limited partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) registered shares (hereafter the "Shares") with a par value of One Euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up. The holders of Shares are referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders".

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and within the limits provided for by article 199 of the Law.

5.3. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In the contingency where articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, shall apply, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in the minutes or in writing.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a sole Shareholder, the Shares held by him are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, any transfer of Shares to a third party shall be approved by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company as provided for by article 189 of the Law.

7.3. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III. Directors

Art. 8. Appointment, Revocation.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (the "Directors") who need not to be Shareholders of the Company. The Directors may be either A Directors or B Directors and, in any such case, the Board of Directors shall be composed of at least one A Director and one B Director.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general Shareholders' meeting for an unlimited period, unless otherwise agreed between the Shareholders and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period from the date of his election.

8.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in compliance with Article 14.

8.4. In the event of as the case may be one vacancy among the directorships or one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Director(s) must appoint within thirty business days, one or more successors to fill such vacancies, until the next meeting of Shareholders.

8.5. The Directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

8.6. If a company is appointed as Director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of that company.

8.7. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability ("responsabilité civile") as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability ("responsabilité solidaire") of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

8.8. The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by email, fax, telex and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.4. At least one (1) board meeting must be held in Luxembourg per annum, with a majority of Directors present in person at such meeting. Subject to the foregoing, any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, email, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors, with at least one A Director and one B Director being present or represented if some have been appointed.

In case all the A Directors or all the B Directors have adverse opposed interests in the sense of Article 57 of the Law, the Board of Directors can deliberate and act validly if half of the Directors (but for the avoidance of doubt, not necessarily more than half which means for instance two over four) are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any Director of the Company may have any adverse opposed (within the meaning of the Law) interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposed interest and shall not consider, or vote on such transaction and such Directors', interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next meeting of Shareholders satisfying the quorum requirements subject to the responsibility of the Board of Directors.

9.7. Article 9.6. does not apply in case the decisions to be taken by the Board of Directors relate to standard operations concluded at arm's length.

9.8. Resolutions signed by all the Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors

10.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

Art. 11. Powers.

11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors or any two Directors including one A Director and one B Director if some have been appointed may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, who need not to be a Director.

11.3 The Board of Directors or any two Directors including one A Director and one B Director if some have been appointed, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company including at least one A Director and one B Director if some have been appointed, by the single signature of the daily manager (if any) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two Directors, including at least one A Director and one B Director if some have been appointed.

Art. 13. Liability of directors. The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholder's decisions

Art. 14. Shareholder's decisions.

14.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

14.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them unless otherwise provided therein.

14.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4. The holding of general meeting of Shareholders shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.5. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders.

15.1. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 2.00 p.m.

15.2. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1st April and ends on 31st of March of next each year.

Art. 17. Financial statements.

17.1. Each year the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

17.2. Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 18. Distribution of profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

18.4. Interim dividends may be distributed in accordance with the Law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st of March 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount in EUR	% of share capital	Paid-up capital
Macquarie Special Situations Master Fund Limited	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Directors composed by Four (4) Directors ("gérants") appointed for an unlimited period.

2. The following persons are appointed as Director:

A Directors:

a. Ms. Rosa VILLALOBOS, Director, born in Barcelona in Spain on 5 July 1972, with professional address at Level 3, 28, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

b. Mr. Jean-François TRAPP, born on 15 July 1975 in Thionville (France), with professional address at 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg); and

c. Mr. Charles ROEMERS, born on 15 March 1965, in Moresnet (Belgium), having his professional address at 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

B Director:

d. Mr. Grant Smith, Director, born in Sydney (Australia), on 11 May 1973, with professional address at Level 11, No. 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia.

3. The registered office of the Company shall be established at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

Macquarie Special Situation Master Fund Limited, une société constituée aux Bermudes et inscrite auprès du registre sous le numéro 41016, ayant son siège social c/o Citi Hedge Fund Services, Ltd., Washington Mall 1, 3rd Floor, Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège. Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Il existe entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales par la suite, une société luxembourgeoise sous forme de société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5.2, 5.3, 7.1 et 14.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2. La Société existera sous la dénomination de "MSSits Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.4. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, convertible ou non.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euro (EUR 12.500) représenté par Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales nominatives (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de Un Euro (EUR 1) chacune, chaque part étant entièrement libérée. Les détenteurs des Parts Sociales sont nommés l'"Associé" ou les "Associés".

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

5.3. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, toute cession de Parts Sociales à un tiers non associé devra être approuvée par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social détenues, tel que prescrit par l'article 189 de la Loi.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé. Elle n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Nomination, Révocation.

8.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé d'au moins trois membres (ci-après les "Gérants") qui ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Les Gérants peuvent être des Gérants A ou des Gérants B et, dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

8.2. Les Gérants seront nommés lors de l'assemblée générale annuelle des Associés pour une durée indéterminée, sauf s'il en est décidé autrement entre les Associés et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles. Dans le cas où un Gérant est élu sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été élu pour une durée indéterminée depuis la date de sa nomination.

8.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés, conformément à l'article 14.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

8.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

8.6. Si une personne morale est nommée Gérant, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite personne morale.

8.7. Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

8.8. La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 9. Modalités procédurales du conseil de gérance.

9.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions, du Conseil de Gérance et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des Associés et les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, les Associés ou le Conseil de Gérance pourront nommer un autre président "pro tempore" par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil de Gérance.

9.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax au domicile de chacun des Gérants au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion par e-mail, par fax, par télex et/ou par télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Au moins une (1) réunion du Conseil de Gérance devra être tenue à Luxembourg par an, avec une majorité de Gérants présents en personne à cette réunion. Conformément à ce qui précède, chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail ou par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée

et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

Lorsque tous les Gérants A ou tous les Gérants B ont des intérêts opposés au sens de l'article 57 de la Loi, le Conseil de Gérance pourra délibérer et agir valablement si la moitié des Administrateurs (pour éviter toute confusion, pas nécessairement plus de la moitié; ce qui signifie par exemple deux sur quatre) est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un Gérant de la Société pourrait avoir un intérêt opposé (selon la définition de la Loi) dans une transaction de la Société, cet Gérant devra faire connaître au Conseil de Gérance son intérêt opposé et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction et le Conseil de Gérance devra rendre compte de l'intérêt de ce Gérant, à la prochaine assemblée des Associés satisfaisant aux règles de quorum sous la responsabilité du Conseil de Gérance.

9.7. L'article 9.6. ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le Conseil de Gérance entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.8. Les résolutions signées par tous les Gérants auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils de gérance.

10.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure; outre une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance et sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs.

11.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

11.2. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, s'ils ont été nommés, pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.3. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, s'ils ont été nommés, déterminera/détermineront les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique du gérant-délégué (si existant) dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Décisions des associés

Art. 14. Décisions des associés.

14.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans les présentes.

14.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.4. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des associés.

15.1. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de septembre à 14.00 heures.

15.2. Si ce jour devait être un Jour non Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Chapitre V. Exercice social, distribution des profits

Art. 16. L'exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 17. Les comptes annuels.

17.1. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

17.2. Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 18. Distribution des profits.

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

18.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

18.4. La distribution de dividendes intérimaires est autorisée sous réserve du respect de la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

19.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. Référence à la loi

Art. 20. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2010.

SOUSCRIPTION

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital social	Capital libéré
Macquarie Special Situations				
Master Fund Limited	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les Parts Sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

39532

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ [] EUR ([] Euro).

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé de Quatre (4) Gérants nommés pour une période indéterminée.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant:

Gérants A:

- Madame Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), avec adresse professionnelle au niveau 3, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-François TRAPP, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg; et

- Monsieur Charles ROEMERS, né le 15 mars 1965, à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Gérant B:

- Monsieur Grant SMITH, administrateur, né le 11 mai 1973 à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle au niveau 11, No. 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie .

3. Le siège social de la Société est établi à 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wolter-Schieres - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043596/242/523.

(090049932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Optique Himmes Bertrange G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 145.498.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Christian DILLENBURGER, Optikermeister, geboren am 20. März 1974 in Trier, wohnhaft in D-66706 Perl (Deutschland), 13, Römerstraße;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VISUEL S.à r.l.", mit Sitz in L-5887 Hesperingen, 393, route de Thionville, gegründet gemäss Urkunde des Notars Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 2. April 2004, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 567 vom 2. Juni 2004, eingeschrieben im RCSL unter der Nummer B 100106,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Andreas HIMMES, Optikermeister, wohnhaft in Schwepsange.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Optikermeisterwerkstatt sowie Beratungsleistungen in der Branche. Im Rahmen ihrer Tätigkeiten kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen "OPTIQUE HIMMES BERTRANGE G.m.b.H."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bartringen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert (12.600) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertsechszwanzig (126) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Christian DILLENBURGER, vorgeannt, fünfzehn Anteile	15
2. Die Gesellschaft VISUEL S.à r.l., vorgeannt, fünfundachtzig Anteile	85
TOTAL: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zu technischen Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Christian DILLENBURGER, vorgeannt;
- Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt:
- die Gesellschaft "VISUEL S.à r.l.", vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8058 Bartringen, 5, beim Schlass.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend (1000) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Dillenburger, Himmes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2009. Relation: DIE/2009/2742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 24. März 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009043591/234/91.

(090049961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Union Textiles Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.994.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/3/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043592/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2009.

Nordea Investment Funds S.A.

Andrea Martin / Martina Neuhaus

Référence de publication: 2009043595/3922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00105. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043599/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00546. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

BRVT Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.341.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043602/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00733. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

BRVT Holding II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.342.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043603/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00732. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Petrusse Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.663.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 janvier 2009.

Résolution.

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1853 Luxembourg, 24 rue Leon Kauffman à L-2320 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul Rockenbrod

Administrateur unique

Référence de publication: 2009043130/1801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Transports Pierre Winter-Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.563.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043131/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00291. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**B.D.A. - Architekten S.A., Société Anonyme,
(anc. B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A.).**

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 mars 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009043133/201/13.

(090049249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

B.F.T. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.315.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043134/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00291. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Opus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.015.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1343 du 12 juillet 2006.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2009.

Pour OPUS 2 S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043556/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00150. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Maison Pierre Winter-Hermes Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.570.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043198/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00290. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Rigel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009043200/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08889. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Coiffure Annette et Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 26, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.000.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043191/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00292. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Home Fund S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.399.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 436/09 rendu en date du 19 mars 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour liquidation les opérations de liquidation de la société HOME FUND S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Pascal PEUVREL

Le liquidateur

Référence de publication: 2009043616/1780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Ergo-Metalle, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 31.229.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 434/09 rendu en date du 19 mars 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur

et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour liquidation les opérations de liquidation de la société ERGO-METALLE S.à. r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Pascal PEUVREL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043614/1780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Habimmo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.651.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 435/09 rendu en date du 19 mars 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour liquidation les opérations de liquidation de la société HABIMMO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Pascal PEUVREL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043615/1780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Capacite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 39.103.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 297/09 rendu en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CAPACITE S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Pascal PEUVREL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043617/1780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

M+H Beteiligungsgesellschaft, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.806.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 433/09 rendu en date du 19 mars 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur

et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour liquidation les opérations de liquidation de la société M +H BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Pascal PEUVREL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043613/1780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Cabrira International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.929.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 296/09 rendu en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société CABRITA INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Pascal PEUVREL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043618/1780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Cecofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.704.

—
Rectificatif du dépôt du 12/08/2008 (No L080119007.04)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CECOFIN S.A.
Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043651/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00685. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Philos S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.180.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILOS S.A.H.
Société Anonyme Holding
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043649/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00689. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

PS Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PS HOLDING LUXEMBOURG S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043650/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00688. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

LUX-RENO & CO S.à.r.l., La société luxembourgeoise de Rénovation & Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Central Caspian S.à.r.l.).

Enseigne commerciale: Pars Property Investment.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 45.499.

L'an deux mille neuf, le trois février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. La société CENTRAL-CASPIAN S.à.r.l., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 3 rue du Curé, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 610, en date du 28 décembre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 348, en date du 3 juillet 1997,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

ici représentée par son gérant technique:

Monsieur Famarz YAGHMA, indépendant, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, représenté par Monsieur Abdolhossein YAGHMA, commerçant, demeurant à L-8015 Strassen, 22 rue des Carrefours, en vertu d'un pouvoir général reçu par devant le notaire instrumentant en date du 13 mars 2006.

et par son gérant administratif:

Monsieur Thomas BIWER, délégué commercial, demeurant à L-2718 Luxembourg, 3 rue du Fort Wedell, ayant le pouvoir d'engager la prédite société par leurs signatures conjointes.

2.- Monsieur Thomas BIWER, prédit, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Abdolhossein YAGHMA, demeurant à L-8015 Strassen, 22 rue des Carrefours,

4.- Monsieur Aldo FERRAZZANO, ouvrier, demeurant à L-2412 Hesperange, 3 rue Rangwee.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "CENTRAL CASPIAN S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Thomas BIWER	1400 parts
TOTAL MILLE QUATRE CENTS PARTS SOCIALES	1400 parts

Par les présentes, Monsieur Thomas BIWER, prénommé, déclare céder et transporter sept cents (700) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 17.500,-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Monsieur Thomas BIWER, prénommé, déclare céder et transporter sept cents (700) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Aldo FERRAZZANO, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 17.500,-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "CENTRAL CASPIAN S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à Monsieur Thomas BIWER, cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "CENTRAL CASPIAN S.à.r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prénommé	700 parts
- Monsieur Aldo FERRAZZANO, prénommé	700 parts
TOTAL: MILLE QUATRE CENTS PARTS SOCIALES	1400 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "La société luxembourgeoise de Rénovation & Construction S.à.r.l" en abrégé "LUX-RENO & CO S.à.r.l" et aura comme enseigne commerciale "Pars Property Investment".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et d'ajouter au deuxième alinéa de l'article trois le paragraphe suivant:

Art. 3. (2^{ème} paragraphe). La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de rénovation, façade, chape et carrelage, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

(Le reste sans changement).

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse sociale de la société à L- 2550 Luxembourg, 168 avenue du 10 Septembre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission à compter de ce jour de:

- Monsieur Thomas BIWER, prénommé, de sa fonction de gérant administratif.
- Monsieur Faramarz YAGHMA, prénommé, de sa fonction de gérant technique.

Et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

Dans la fonction de gérant technique: Monsieur Stephan SCHULZ, ingénieur en bâtiment, demeurant à D-54666 Irrel, 15 am Doellenberg.

Dans la fonction de gérant administratif: Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prénommé.

39542

Sixième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la succursale inscrite sous la dénomination de "PEARL OF ORIENT", avec siège social à L-2550 Luxembourg, 168 avenue du 10 Septembre.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Abdolhossein YAGHMA; BIVER; FERRAZZANO; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2009. Relation: EAC/ 2009/ 1341. Reçu: soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009044152/203/101.

(090051241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Les Inspecteurs du Travail de l'ITM, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Les Contrôleurs de l'ITM, A.s.b.l.)**

Siège social: L-9208 Diekirch, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg F 4.061.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2009 ayant comme objet la modification des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association "Les Contrôleurs de l'ITM, asbl "a eu lieu le 26 mars 2009 à 11.00 heures à l'agence de l'ITM à L-4221 ESCH/ALZETTE.

Présents: Michel Godfroid, Jean Konsbruck, Léon Kettel, Danny Wagner, Nadine Konsbrück, Jeannot Biever, Nick Clesen et Gino Pasqualoni.

Excusés: Joëlle Kaiser, Nathalie Dias

MODIFICATION DES STATUTS

Dorénavant il faudra lire:

Art. 1^{er}. L'association agit sous la dénomination les inspecteurs du travail de l'ITM, A.s.b.l.

Son siège est établi L-9208 Diekirch, 16, rue Jean l'Aveugle. Elle est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Elle a pour but exclusif la défense des intérêts professionnels de ses membres, des différends qui peuvent surgir à l'administration, notamment au niveau de la promotion et du bien-être au travail.

Art. 3. Libre de ses actions, elle délègue les représentants de l'association par vote majoritaire lors d'une réunion de ses membres.

Art. 4. L'association est gérée par un conseil d'administration se composant de 3 membres effectifs au moins, dont un de chaque agence régionale, et de membres suppléants qui sont élus par l'Assemblée Générale sur majorité simple pour une durée de trois années et à tour de rôle.

Les candidatures pour le conseil d'administration sont à adresser au secrétaire par écrit au plus tard trois jours avant la date fixée de l'Assemblée Générale, le cachet postal faisant preuve.

Les membres du conseil répartiront entre eux les différentes charges, c'est-à-dire président, secrétaire, trésorier et se réuniront au moins 6 fois par an à la convocation du président.

Les décisions et délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents.

En cas de vacance d'un mandat au sein du conseil d'administration, le remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'agence se fait par vote dans la première Assemblée Générale qui suit la vacance du mandat ou lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Nombre minimum des associés

Art. 5. L'association se compose de membres actifs en nombre illimité, avec un minimum de trois membres actifs.

Conditions mises à l'entrée et à la sortie des membres

Art. 6. Sont réputés membres actifs les personnes ayant le statut de les membres de l'inspectorat du travail auprès de l'ITM inclus les stagiaires ou tout autre membre de l'ITM qui exerce une fonction similaire, et qui adhèrent aux présents statuts.

L'affiliation d'un nouveau membre actif prend effet avec le paiement de la cotisation.

La qualité de membre se perd par démission signifiée, par l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale et par le non paiement de la cotisation.

La ré-affiliation d'un membre démissionnaire doit être décidée à la majorité des voix présentes par une Assemblée Ordinaire ou une Assemblée Générale.

Taux des cotisations

Art. 7. Les membres paient une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale. Elle devra être payée au plus tard pour le 31 décembre de l'année d'exercice.

Attributions et mode de convocation des Assemblées Ordinaires et de l'Assemblée Générale

Art. 8. L'Assemblée Générale Ordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration dans les cas prévus par les statuts, ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

La convocation se fera par lettre adressée à tous les membres de l'association, au plus tard une semaine avant que l'Assemblée Générale ait lieu.

L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 9. L'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu avant le 31 mars de l'année et aura les attributions suivantes:

- 1) le rapport du conseil d'administration
- 2) le rapport et l'approbation des comptes
- 3) l'élection du conseil d'administration
- 4) la désignation des réviseurs de caisse
- 5) la fixation de la cotisation annuelle
- 6) la modification des statuts
- 7) la dissolution de l'association

Art. 10. Les membres actifs ont voix délibératoires aux Assemblées Générales en raison d'une voix par membre. Le vote par procuration n'est toléré qu'en cas de motif de légitime absence.

Procurator ne peut cependant être donnée qu'à un autre membre actif en raison d'une seule procurator par membre.

Le mandataire est tenu de déposer sa procurator en début de réunion entre les mains du présidents qui lui donne acte de son dépôt.

Art. 11. Les décisions des Assemblées Générales sont prises à la majorité des voix présentes. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Les dépenses ordinaires seront décidées par le conseil d'administration. Le règlement des comptes se fait par le trésorier.

Chaque dépense devra être documentée par une pièce justificative.

Art. 13. Pour contrôler la gestion de la trésorerie, l'Assemblée Générale élit pour une période d'une année des réviseurs de caisse sur majorité simple.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent pas être élus comme réviseurs de caisse.

Art. 14. A l'occasion de l'Assemblée Générale les réviseurs de caisse font rapport sur la gestion financière et demande la décharge au trésorier.

Art. 15. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que si une majorité de 2/3 des participants à l'assemblée extraordinaire en prend la décision.

Art. 16. L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les 2/3 de ses membres sont présents.

Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde Assemblée qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Dissolution de l'association

Art. 17. La dissolution de l'association ne sera admise que si elle est votée à la majorité des 2/3 des membres présents lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui prononce la dissolution, détermine à qui échoit le fond de l'association.

Art. 18. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ou par les présents statuts sont tranchés par l'Assemblée Générale.

Ceux-ci sont modifiés à l'unanimité des membres présents.

J. KONSBRUCK

Président

Référence de publication: 2009044150/800222/93.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01361. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.332.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.573.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.573 and having a corporate capital amounting to EUR 12,700.- (the Company).

There appeared:

1) United Technologies Paris S.N.C., a partnership (société en nom collectif), organised under the laws of France, with registered office at Immeuble Ile de France, 3 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, France, registered with the Register of Companies of Nanterre under number 485 171 268 (UT Paris), represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Rueil-Malmaison on March 20th, 2009; and

2) Carrier Corporation, a company duly incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered under no. 0864256, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (Carrier U.S.), represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Farmington, Connecticut (United States of America) on March 20th, 2009,

(together referred to herein as the Shareholders).

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of each appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-six million three hundred nineteen thousand seven hundred euro (EUR 96,319,700.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) represented by one hundred twenty-seven (127) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to ninety-six million three hundred thirty-two thousand four hundred euro (EUR 96,332,400.-), by the issuance of nine hundred sixty-three thousand one hundred ninety-seven (963,197) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above, it being specified that an amount of seventy euro (EUR 70.-) will be allocated to the share premium reserve account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 1. and 2. above;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg and to any notary or employee of the notarial office certifying the extraordinary general meeting minutes of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of ninety-six million three hundred nineteen thousand seven hundred euro (EUR 96,319,700.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) represented by one hundred twenty-seven (127) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to ninety-six million three hundred thirty-two thousand four hundred euro (EUR 96,332,400.-), by the issuance of nine hundred sixty-three thousand one hundred ninety-seven (963,197) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The Shareholders resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

UT Paris represented by Ms Natacha Trunkwald (as above) declares to subscribe nine hundred sixty-three thousand one hundred ninety-seven (963,197) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully pay up such shares by:

- a contribution in kind of an aggregate amount of ninety-six million three hundred nineteen thousand seven hundred seventy euro (EUR 96,319,770.-) of which an amount of seventy euro (EUR 70.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate dated as of the date of the present deed that:

1. United Technologies Paris S.N.C. holds a due and payable receivable against the Company for an aggregate amount of EUR 96,319,770.-;

2. United Technologies Paris S.N.C. is solely entitled to the receivable and possesses the power to dispose of the receivable;

3. The receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the receivable and the receivable is not subject to any attachment;

4. The receivable is freely transferrable;

5. Based on general accepted accounting principles, the value of the receivable is at least at EUR 96,319,770.-.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase, as follows:

United Technologies Paris S.N.C.	963,322 shares
Carrier Corporation	2 shares
Total:	963,324 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The capital of the Company is set at ninety-six million three hundred thirty-two thousand four hundred euro (EUR 96,332,400.-) represented by nine hundred sixty-three thousand three hundred twenty-four (963,324) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg and to any notary or employee of the notarial office certifying the extraordinary general meeting minutes of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.573 et ayant un capital social de EUR 12.700,- (la Société).

Ont comparu:

1) United Technologies Paris S.N.C., une société en nom collectif organisée selon les lois françaises, avec siège social à l'Immeuble Ile de France, 3 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, France, immatriculée au Registre des Sociétés de Nanterre sous le numéro 485 171 268 (UT Paris) représentée par Natacha Trunkwald, Avocat, ayant adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Rueil-Malmaison le 20 mars 2009; et

2) Carrier Corporation, une société dûment constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 0864256, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (Carrier U.S.), représentée par Natacha Trunkwald, Avocat, ayant adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Farmington, Connecticut (Etats-Unis d'Amérique) le 20 mars 2009,

(ensemble désignés comme les Associés).

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de chaque partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize millions trois cent dix-neuf mille sept cent euros (EUR 96.319.700,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à quatre-vingt-seize millions trois cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 96.332.400,-), par l'émission de neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept (963,197) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de soixante-dix euros (EUR 70,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conféré à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg et à tout notaire ou employé de l'étude notariale certifiant les minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize millions trois cent dix-neuf mille sept cents euros (EUR 96.319.700,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à quatre-vingt-seize millions trois cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 96.332.400,-), par l'émission de neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept (963,197) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription et Libération

UT Paris déclare souscrire à neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept (963,197) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et d'entièrement payer ces parts sociales par:

- un apport en nature d'un montant global de quatre-vingt-seize millions trois cent dix-neuf mille sept cent soixante-dix euros (EUR 96.319.770,-), dont soixante euros (EUR 70,-) sont affectés à la réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat de gérance en date du présent acte que:

1. United Technologies Paris S.N.C. détient une créance exigible et liquide à l'encontre de la Société d'un montant total de EUR 96.319.770,-;

2. United Technologies Paris S.N.C. est seule titulaire de la créance et a le pouvoir d'en disposer;

3. La créance est quitte et libre et il n'existe aucun droit concurrent qui la rendrait sujette à une sûreté;

4. La créance est librement cessible;

5. En vertu des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la créance est d'au moins EUR 96.319.770,-.

Les Associés décident de constater que suite à l'augmentation de capital, l'actionariat dans la Société se compose de la manière suivante:

United Technologies Paris S.N.C.	963.322 parts sociales
Carrier Corporation	<u>2 parts sociales</u>
Total:	963.324 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-seize millions trois cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 96.332.400,-) représenté par neuf cent soixante-trois mille trois cent vingt-quatre (963.324) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg et à tout notaire ou employé de l'étude notariale certifiant les minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11446. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009044145/5770/196.

(090050764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Atisreal Luxembourg).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.058.

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ATISREAL LUXEMBOURG" une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.058,

constituée originellement sous la dénomination de "ATIS REAL A.P.M. LUXEMBOURG S.A.", faisant le commerce sous les enseignes de "ATIS REAL Auguste-Thouard Luxembourg" ou "ATIS REAL A.P.M. Luxembourg" (la "Société"), suivant acte notarié du 19 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 20 mars 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 06 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 508 du 30 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Martin HEYSE, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric VAN DE PUTTE, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Yves MARQUET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Décision de modifier, avec effet au 18 mars 2009, la dénomination sociale de la Société de "ATISREAL LUXEMBOURG" en celle de "BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg" et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société dont la teneur est désormais la suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg"."

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est valablement constituée et est apte à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré prend, à chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, avec effet au 18 mars 2009, la raison sociale de la Société de "ATISREAL LUXEMBOURG" en celle de "BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg".

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, avec le même effet au 18 mars 2009, l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg"."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. HEYSE, F. VAN DE PUTTE, J.Y. MARQUET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3210. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009043929/239/63.

(090050456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Diversified Trading S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.347.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Davide SOPRANI, gérant de société, demeurant à I-Garbagnate Milanese, Via J.F. Kennedy n° 15, ici représenté par la "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2009, laquelle procuration reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Sébastien FELICI, employés, Luxembourg,

en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée "DIVERSIFIED TRADING S.à r.l" établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 104.347.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la susdite société à responsabilité limitée dénommée "DIVERSIFIED TRADING S.à.r.l" ci-après nommée la "Société", a été constituée le 27 octobre 2004 par le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C n°127 du 11 février 2005, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n°124 du 17 janvier 2008.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution:

Est nommé liquidateur M. Paolo SOPRANI, Viale Varzi 1° C, 20020 Arese (MI) Milan.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associé unique lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants du comparant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. FELICI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2009, LAC/2009/8122: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044061/208/61.

(090050794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

BlackRock European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009043607/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00181. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

BlackRock European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009043609/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00184. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Proim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.691.

Les comptes annuels au 30/06/2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043664/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01863. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Morana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.831.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.09.

MORANA HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043670/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08162. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Morana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.831.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.09.

MORANA HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043669/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08159. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Grotto Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.516.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.09.

GROTTO REAL ESTATE S.A.

GROTTO Daniele / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043668/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08158. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pourquoipas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.170.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FidiConsulting SA., une société de droit suisse, ayant son siège social à Viale S. Franscini, 1, Casella postale 5965, CH-6901 Lugano, inscrite au registre de commerce de Ticino sous le numéro CH-514.3.013.414-2 (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Celso GOMES employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée en date du 6 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. POURQUOIPAS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 124.170 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 593 du 12 avril 2007.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée ou est dûment provisionné, qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, qu'il s'engage à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Companies & Trusts Promotion S.A, à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Celso Gomes, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. LAC/2009/10413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009043933/9127/50.

(090049993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.